

Développement des liaisons douces

Comment construire son schéma de réalisation et gestion des liaisons?

L'exemple de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Meaux

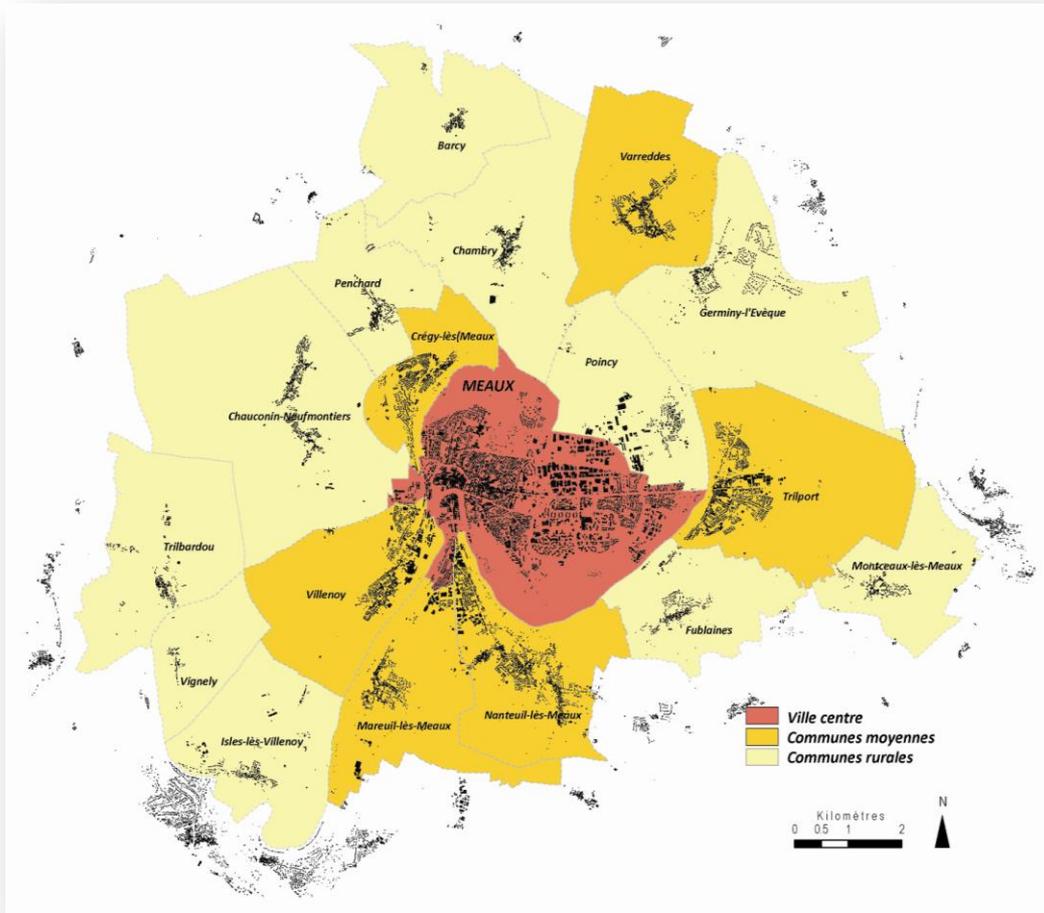
La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

La CAPM, un territoire contrasté

- 18 communes au profil varié
- 83 000 habitants avec une ville centre de 50 000 habitants
- 12 zones d'activités - 29 808 emplois
- Deux gares SNCF : Meaux et Trilport - Une gare routière
- Des pôles d'attractivité majeurs

Des spécificités et des enjeux partagés

- des territoires à dominante agri environnementale,
- des territoires péri-urbains,
- des territoires de la Marne à fort potentiel touristique,
- Meaux, moteur démographique et économique,
- une maîtrise de la croissance démographique selon les typologies communales
- une volonté de préserver et de valoriser un rapport à la nature.



La prise en compte des enjeux de trame verte et bleue et des déplacements actifs dans les différents documents de planification

Préservation et valorisation de la trame verte et bleue : élément fédérateur du projet de SCOT

Une trame verte durable, fonctionnelle et lisible

- Préserver les structures boisées
- Préserver les ensembles verts supports des structures boisées
- Connecter et renforcer la trame verte

Une trame bleue de qualité et accessible

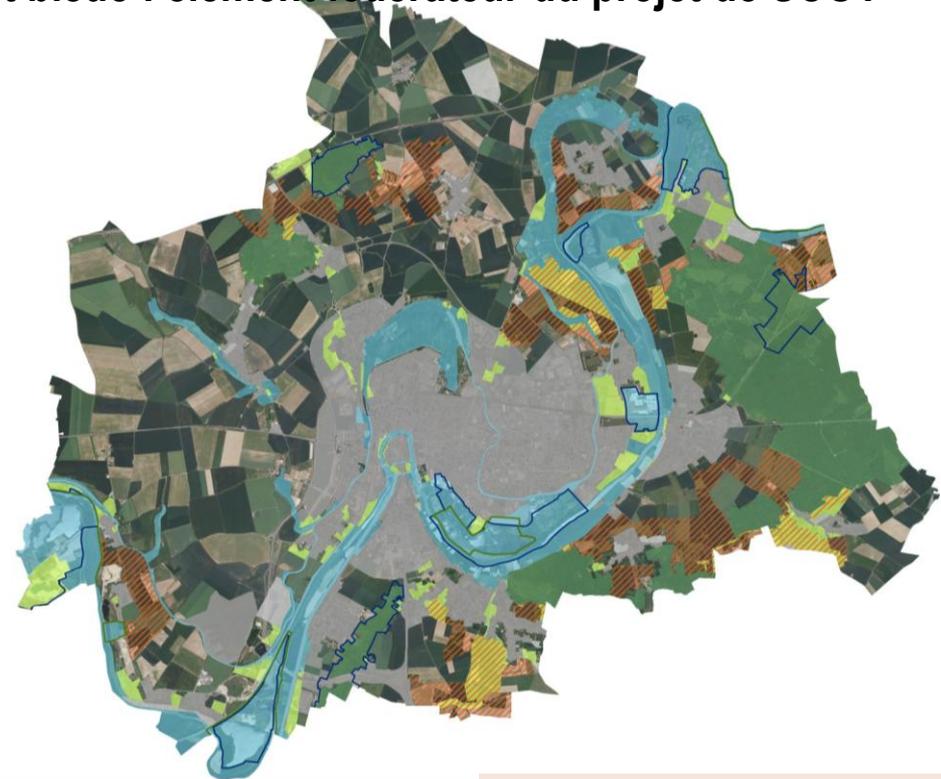
- Préserver et valoriser les milieux aquatiques et leurs abords
- Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

Un espace et des activités agricoles pérennes valorisant le cadre de vie de la CAPM

- Pérenniser et valoriser le foncier agricole
- Gérer les espaces agricoles et permettre leur évolution qualitative

Une valorisation des points d'appuis paysagers emblématiques du Pays de Meaux

- Mettre en valeur les bords de Marne d'Isles-lès-Villenoy à Trilbardou et accueillir un développement touristique mesuré
- Faire de la forêt de Montceaux un « poumon vert » du Pays de Meaux
- Renforcer le caractère emblématique de la Marne citadine en particulier en tant que coulée verte d'agglomération
- Redonner une identité villageoise à la Marne



 Site Natura 2000
A classer en zone Naturelle dans les documents d'urbanisme locaux

 ZNIEFF de type 1
A classer en zone Naturelle dans les documents d'urbanisme locaux

 Espace naturel associé aux vallées
A classer en zone Naturelle dans les documents d'urbanisme locaux (hors canaux)

 Espace naturel associé aux grands ensembles boisés
A classer en zone naturelle dans les documents d'urbanisme locaux

 Espace agricole de sensibilité écologique et paysagère
A maintenir en zone agricole ou naturelle dans les documents d'urbanisme locaux

 Zone naturelle complémentaire des POS/PLU en vigueur
A maintenir en zone naturelle dans les documents d'urbanisme locaux

 Zone peu densément urbanisée (densification possible) et zones équipées ou urbanisées en milieu rural

 Espace urbanisé

La prise en compte des enjeux de trame verte et des déplacements actifs dans les différents documents de planification

Le développement des déplacements alternatifs à la voiture et principalement les déplacements cycles : un enjeu du Plan Local de Déplacements

➤ Le réseau cyclable départemental s'organise sur la CAPM autour de 5 axes structurants :

- Itinéraire 76 : Crécy-la-Chapelle à Esbly (via Vignely ou Isles-lès-Villenoy selon variante) ;
- Itinéraire 83 (Ourcq) : de Précy-sur-Marne à Meaux (via Trilbardou, Vignely) ;
- Itinéraire 84 : de Crécy-La-Chapelle à Meaux (via Nanteuil-lès-Meaux) ;
- Itinéraire 94 (Ourcq) : De Lizy-Sur-Ourcq à Meaux (via Poincy, Varreddes) ;
- Itinéraire 95 : De Meaux à Dammartin-en-Goële (via Penchard, Chauconin-Neufmontiers).

➤ Un réseau en développement sur la ville de Meaux :

- total de 8 km de pistes et bandes aménagées à Meaux ;
- Un linéaire équivalent en projet sur la commune (projets CAPM, Ville, GPV-OPAC)...

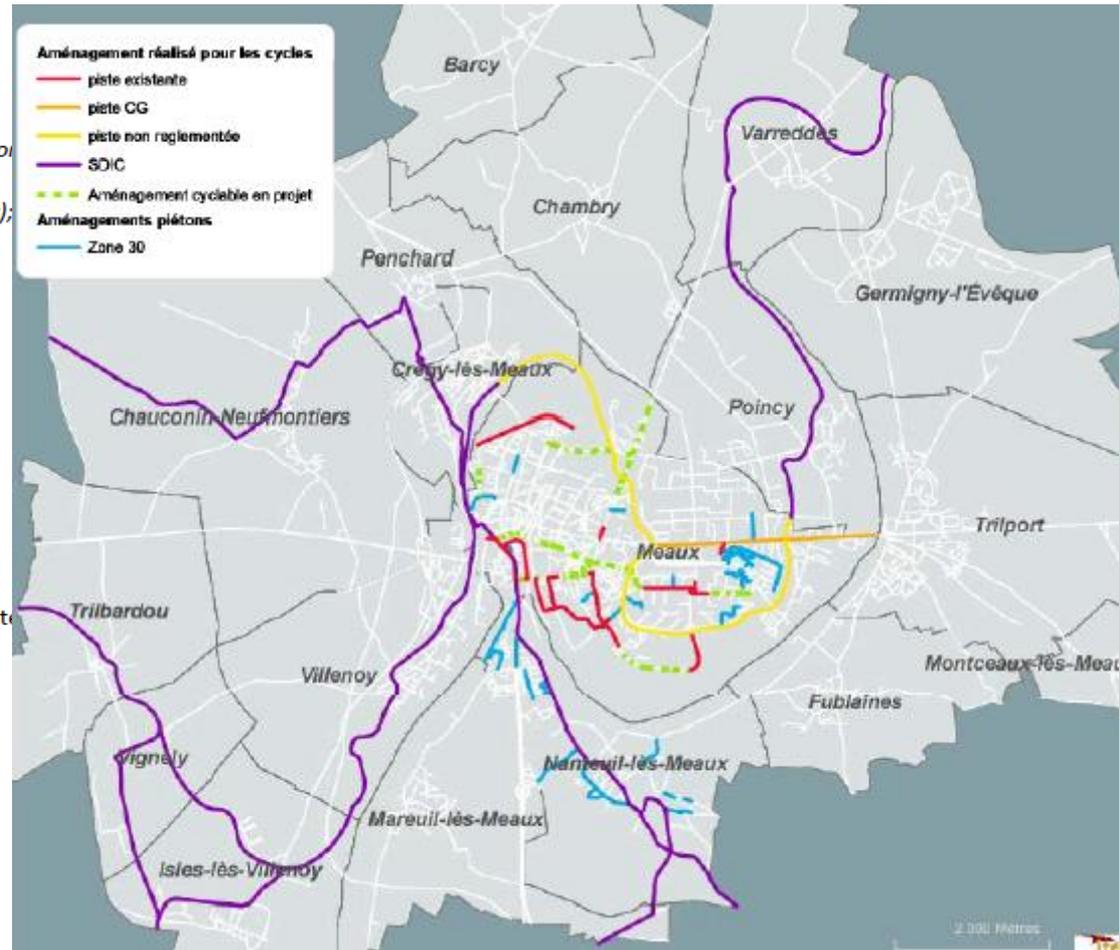
➤ une faible présence d'aménagements cyclables sur le territoire

➤ Certains aménagements cyclables réalisés sont de qualité avec une volonté de séparer les cycles des voies automobiles sur les axes les plus circulants

➤ Un traitement « routier » de certains aménagements cyclables

➤ Dans certains lieux, l'offre de stationnement pour les cycles, n'est pas optimale au regard de l'utilisation qui en est faite.

➤ L'absence de parc à vélo adapté conduit les cyclistes à réaliser un stationnement illégal qui peut s'avérer gênant, notamment pour les PMR.



Des actions concrètes : déplacements loisirs (trame verte) ou dits « utiles » (PLD)

Les différents types d'itinéraires sont pris en compte dans les champs d'intervention de la CAPM : Développement Durable, Transports ou Aménagement Urbanistique

une même méthode : **déclaration d'intérêt communautaire**

Passage dans les différentes commissions



Passage en bureau communautaire



Déclaration en CC d'intérêt communautaire :

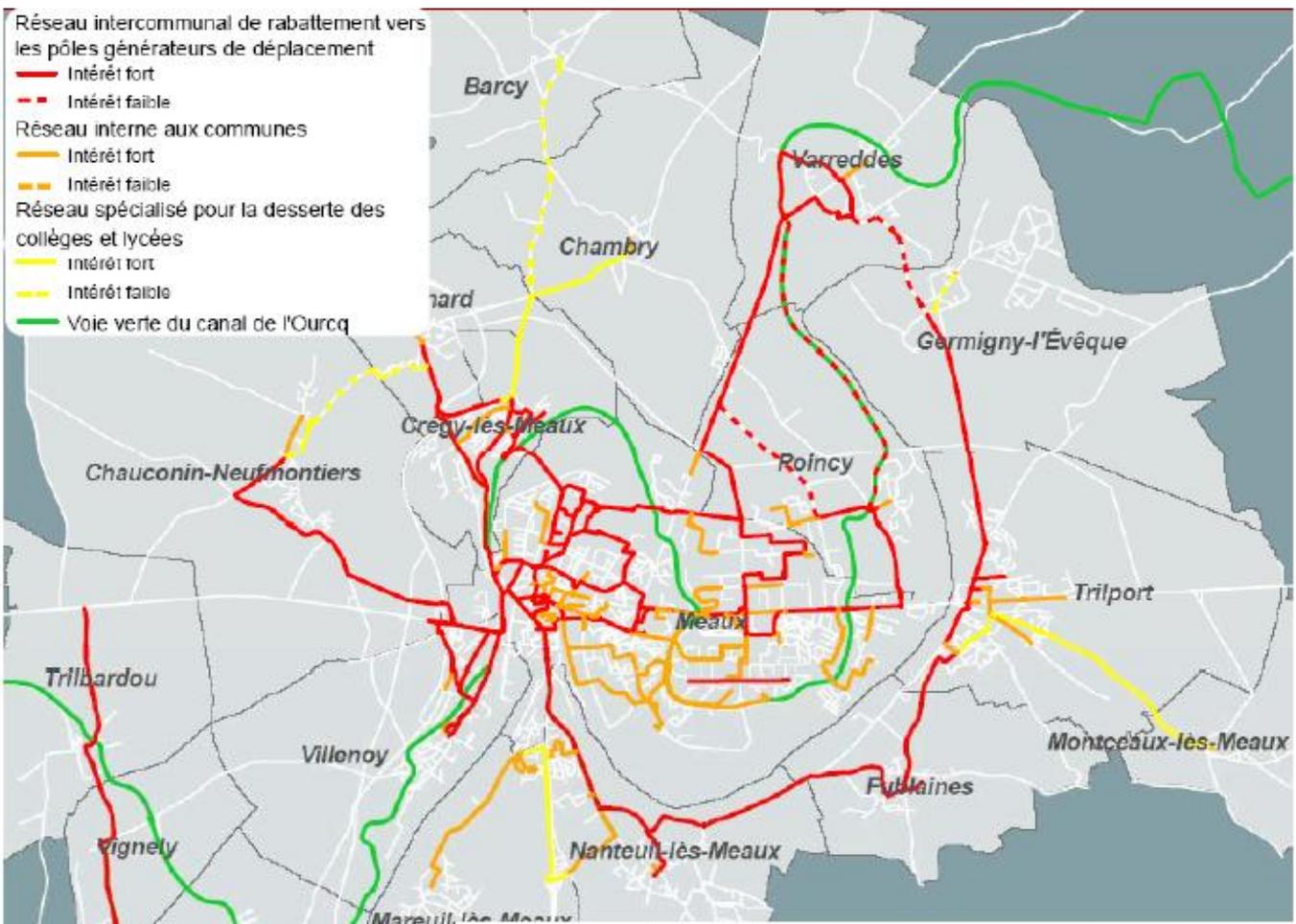
- Réalisation en maîtrise d'ouvrage directe pour la création et la gestion (marché de travaux spécifiques)
- Participation financière à travers un fonds de concours en soutien aux projets des communes

Différents critères pris en compte :

- liaison entre au moins deux communes
- liaison avec des infrastructures d'intérêt communautaire
- liaison entre les poumons verts, la Marne, le canal de l'Ourcq
- projet permettant de réaliser une boucle, un circuit cohérent
- projet intéressant une zone de peuplement importante
- projet permettant de sécuriser un trajet
- en lien avec le SDIC

La définition d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire

Proposition de réseau cyclable sur le Pays de Meaux

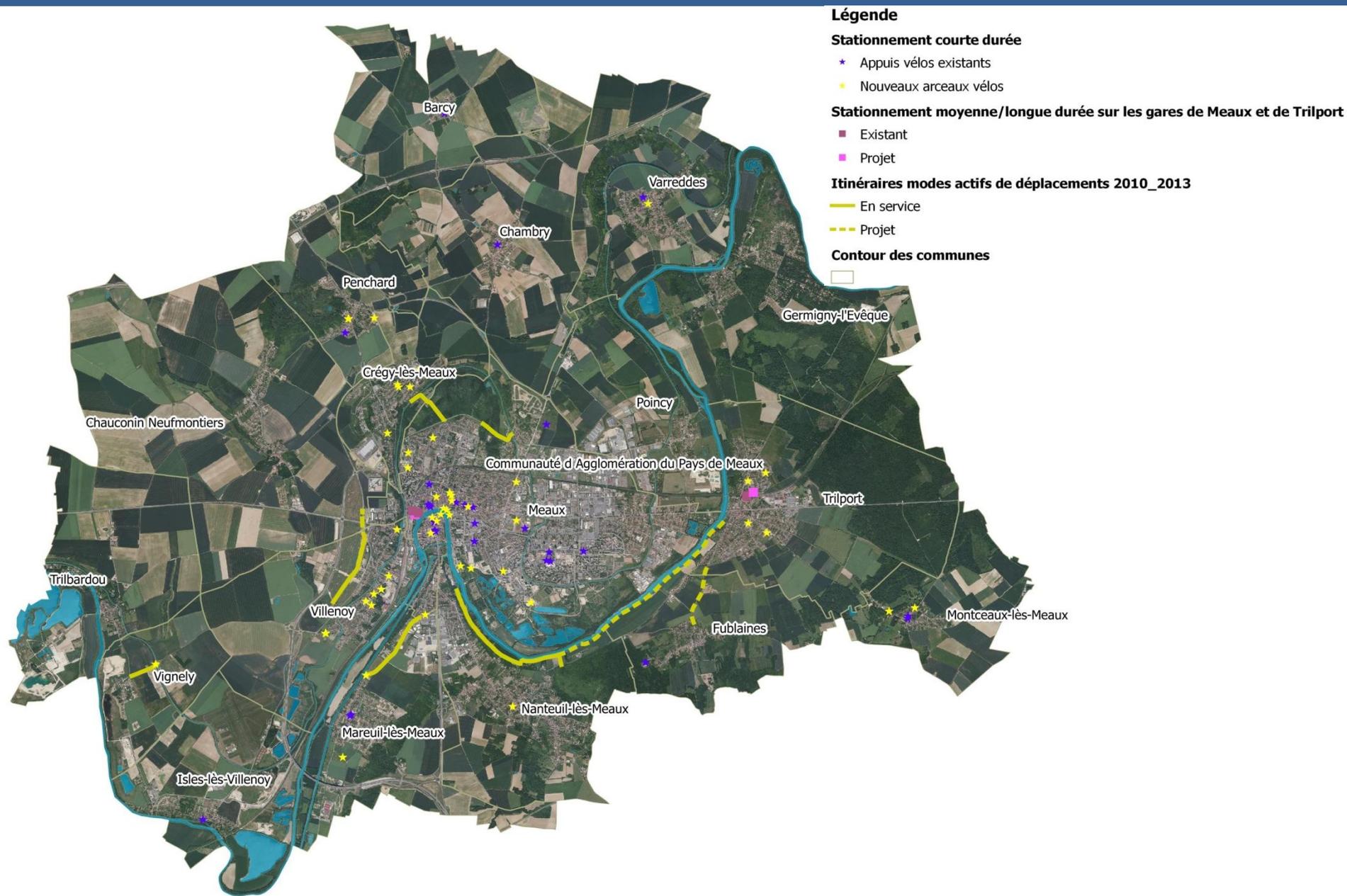


Le réseau cyclable défini dans le PLD a pour vocation d'assurer la desserte des points structurants du territoire et de permettre un report modal de la voiture particulière vers le vélo. Par ailleurs, les principaux pôles d'échanges doivent être desservis afin de combiner l'usage du vélo avec celui des transports en commun.

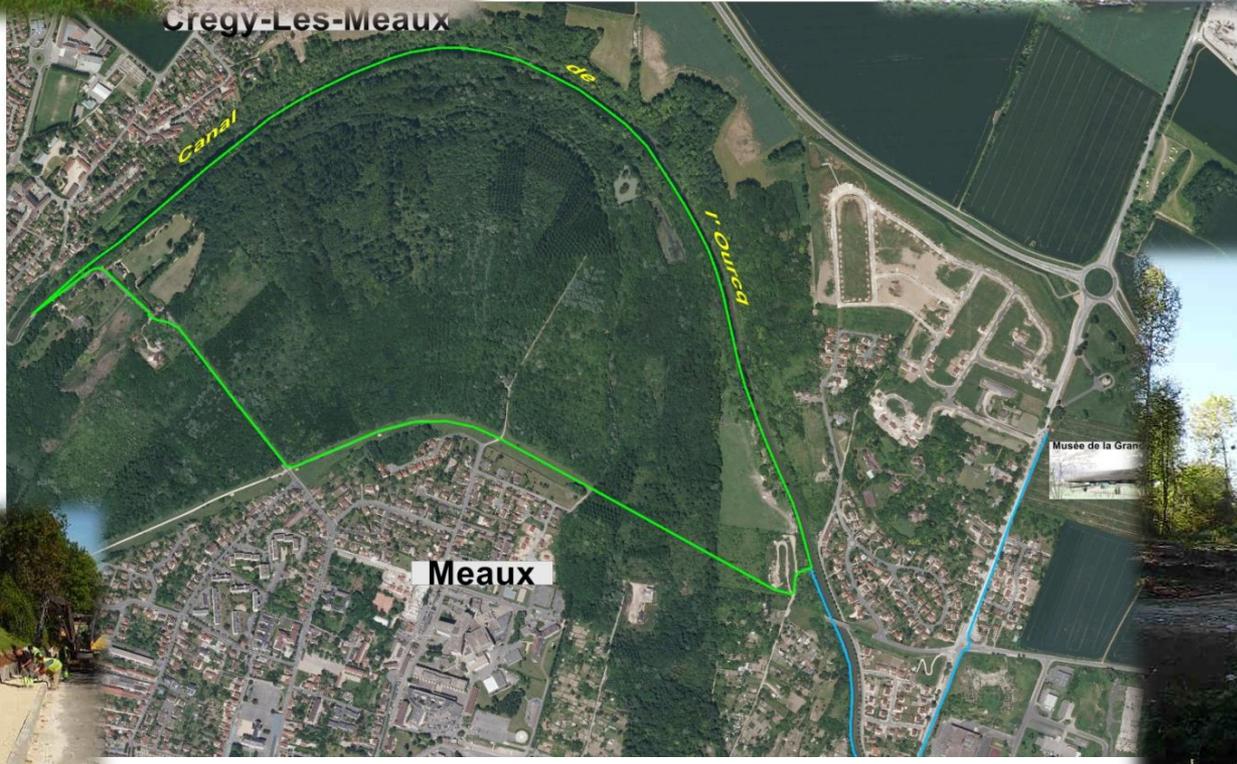


Préservation et valorisation de la trame verte et bleue

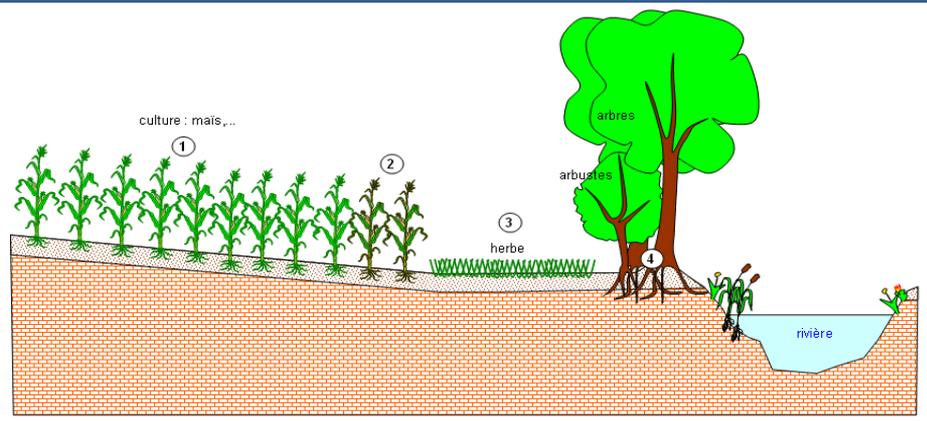
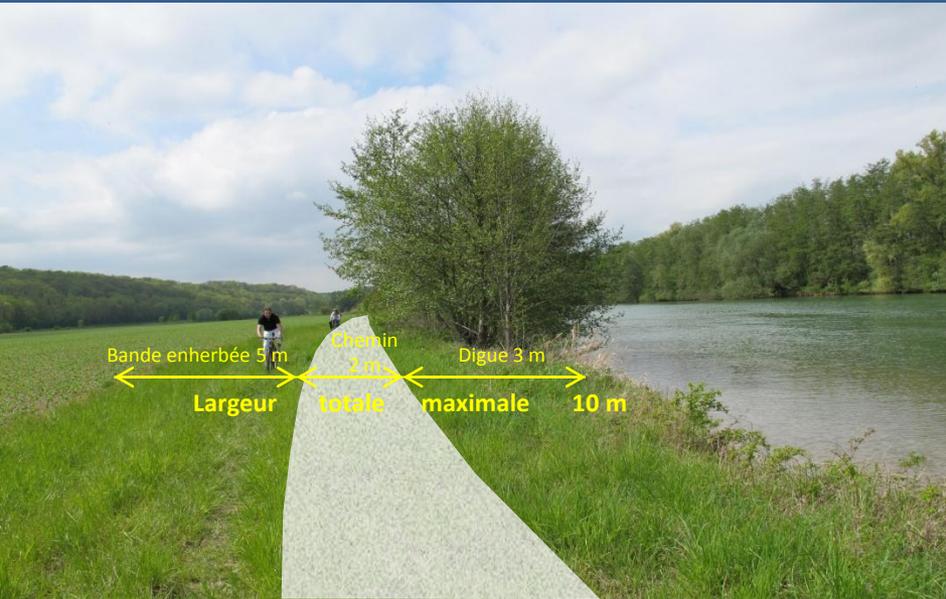
Des actions concrètes sur le territoire



Liaison Crégy-les-Meaux/ Meaux/ Musée de la Grande Guerre



Projet de prolongement de la Trame Verte en direction de Trilport



- sol
 - roche mère
- | |
|---|
| 1 : parcelle semée, de préférence – parallèlement aux courbes de niveau |
| 2 : bordure de parcelle semée parallèlement aux courbes de niveau |
| 3 : bande enherbée |
| 4 : merlon planté d'arbres et arbustes |

- ralentir le ruissellement
- augmenter l'infiltration dans le sol
- augmenter la sédimentation des particules fines de terre
- favoriser la dégradation des pesticides avant le retour des eaux dans la nappe et/ou la rivière

